

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 4 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

**Excusés :** Stéphanie LACOSTE, Bruno GAUTIER

**Absente :** Nadia VINCENT

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 10

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- DM n°2 : Restauration scolaire,
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

### **1 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 10 pour.

### **2 - Nomination d'une secrétaire de séance**

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

### **3 – DM n°2 : Restauration scolaire**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'arrêt maladie de la cantinière, les repas de l'école sont préparés et livrés par la société SCOLAREST.

La dépense engendrée n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire d'approvisionner le compte n° 611 en passant les écritures suivantes :

- 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 14 000 €
- 611	Contrat de prestations de services	+ 14 000 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative, 10 pour.

### **4 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent pour assurer la surveillance pendant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal approuve la proposition, à l'unanimité des présents, 10 pour.

### **5 - Informations et questions diverses**

- Travaux RD 22 : les plantations seront réalisées en novembre. Lors de la réception de chantier, des réserves ont été émises : problème de case d'eau, affaissement de la chaussée.

- Travaux à Pampreuil : problème d'écoulement des eaux pluviales. Monsieur le Maire propose un devis pour compléter les travaux déjà réalisés (création de regard avaloir) : 16 371 € TTC. Le conseil accepte le devis à l'unanimité.

- Ecole : Monsieur le Maire propose de démolir le local dans la cour de l'école pour un coût de 4 641 € TTC avec reprise de l'enrobé. Le conseil approuve la proposition et valide le devis.

- Rue de Guitres : 6 regards sont cassés ; Monsieur le Maire propose de faire poser des regards avec plaque en fonte pour un coût de 1 512 € TTC. Le conseil valide la proposition.

- Mairie : Comme prévu au budget Monsieur le Maire propose de changer la chaudière qui ne fonctionne plus depuis l'hiver dernier. Il présente 2 devis : ENGIE HOME SERVICES pour 3 494 € et LACOSTE Ludovic pour 3 921 €. Trois radiateurs sont à changer pour un montant de 2 235 €.

Le conseil choisit le devis de Monsieur LACOSTE.

- Matériel technique : Le vieux Tracteur FENDT ne fonctionne plus. Il était équipé d'un chargeur. Le second tracteur n'en est pas équipé. Il est possible d'en ajouter un pour 10 000 €. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va falloir trouver une solution pour : soit équiper le tracteur restant soit acheter un nouveau tracteur avec chargeur. Il va demander différents devis pour trouver la meilleure option.

- Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un aspirateur à feuilles a été budgété cette année ; il propose de procéder à l'acquisition. Le Conseil approuve la proposition.

- PLU : au 9 octobre 2019, le PLU est opposable. Le contrôle de légalité a encore deux mois pour formuler des commentaires, soit le 9 décembre 2019.

- PLUI : le PADD sera voté en janvier par l'agglo. Les prévisions de surface constructibles s'abaisseraient à 2 hectares pour les petites communes. Pour rappel la superficie constructible sur CHASSORS à la carte communale était de 32 hectares, rabaissée à 8 hectares au PLU.

- Monsieur le Maire a reçu une proposition d'installation d'une machine à pain. Il propose le site de la Mairie à la place de l'ancienne cabine téléphonique. Le conseil est d'accord pour étudier la proposition.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.